



TÉL. 03 88 74 40 05

FAX 03 88 74 28 75

mairie.westhouse@wanadoo.fr

20170001

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Janvier 2017

Sous la présidence de Claude WISSENMEYER, Maire
Secrétaire de séance : Estelle FRITSCH

Absents excusés : STRIEBEL Christian (procuration à Eric FROMM) et KISTNER Audrey (procuration à Claude WISSENMEYER)

Le Maire ouvre la séance en remerciant M. Patrice MERCIER de l'ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) et M. Thibault DE BONN, du Bureau d'Etudes TOPOS. Il remercie également les conseillers municipaux de leur présence.

Le PV de la séance du 17 Novembre 2016 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1/ DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD) – REVISION POS/PLU

Vu la délibération relative à la prescription de la révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme du 4 février 2014 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-12 ;

Vu les études réalisées dans le cadre de la révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme et notamment le projet de PADD ;

le Maire rappelle que les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du plan d'occupation des sols en vue de sa transformation en plan local d'urbanisme ont été définis par délibération du conseil municipal.

Les études ont permis de déboucher sur une première esquisse de PADD. Le Maire rappelle que c'est au regard du PADD que les autres pièces du plan local d'urbanisme vont ensuite être élaborées, c'est pourquoi il est important que ce document soit partagé et débattu avec l'ensemble du Conseil Municipal.

le Maire présente les enjeux et les orientations générales du projet de PADD.

Le Conseil municipal prend acte des orientations générales du PADD proposées et en débat. Le compte rendu est consultable en Mairie.

Le présent compte-rendu de débat sera notifié à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Sélestat-Erstein

ADOpte A L'UNANIMITE.

2/ DIVERS

2-1 Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le Maire fait part aux conseillers de deux déclarations d'intention d'aliéner parvenues en Mairie :

- Vente moitié indivise nue-propiété 23 rue Moench, des consorts KORNMANN Jeannot à Mme KLEIN Renée

- Vente de la maison 5 rue Ste-Odile, des consorts BRUNNER Christian à M.WETZSTEIN David et Mme STEGEL Anne-Laure

Le conseil municipal approuve la décision du Maire de ne pas préempter.

2-2 Dépenses et recettes nouvelles de l'exercice 2017

Vu la loi n° 82-2123 du 2 mars 1982 modifiée, dite loi de décentralisation, notamment l'article 7, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire, jusqu'à adoption du budget primitif 2017, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. ADOPTE A L'UNANIMITE.

2-3 Protection complémentaire du personnel – Mutuelle

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale, le conseil municipal valide le projet de délibération prise le 10 octobre 2016 décidant d'adhérer à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion pour les risques Santé et Prévoyance. ADOPTE A L'UNANIMITE.

2-4 Syndicat Mixte Ehn Andlau Scheer

Le Maire informe les conseillers que des travaux d'entretien (gestion des embâcles, élimination des déchets et de la végétation exogène, opérations de coupes sélectives, élagage, recepage, plantation d'arbres et arasement des dépôts sédimentaires) seront réalisés en 2017 sur la Scheer par le Syndicat Mixte Ehn Andlau Scheer.

2-5 Approbation de l'état d'assiette des coupes de bois 2018

Le Maire soumet aux conseillers municipaux l'état d'assiette des coupes 2018 en forêt communale, proposé par l'Office National des Forêts. Le conseil municipal approuve l'état d'assiette présenté. ADOPTE A L'UNANIMITE.

2-6 Elagage des arbres de la place de l'église

Le conseil municipal est informé que le devis pour l'élagage des arbres de la place de l'église s'élève à 1 820.00 euros HT. Les conseillers donnent leur accord.

2-7 Bornage de l'emplacement réservé Impasse des Jardins

Le devis pour le bornage de l'emplacement réservé situé Impasse des Jardins s'élève à 700.00 euros HT. Le conseil municipal donne son accord pour faire effectuer le bornage et autorise le Maire à signer le bon de commande. ADOPTE A L'UNANIMITE.

2-8 Remplacement de certains extincteurs

Le Maire informe le conseil municipal de la réception de devis pour le remplacement de certains extincteurs. Ce point sera étudié en Commission Bâtiments.

Le secrétaire

Le Maire

